

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE GYMNASTIQUE



**Règlement des séries de
compétitions de la Coupe du monde
FIG de Parkour**



2018 – 2019
en coopération avec
World Action Sports Festival (FISE)

V.0.2 décembre 2017

Table

Art. 1	Principes généraux.....	3
Art. 2	Droits et avantages des compétitions de Parkour de Coupe du monde FIG.....	3
Art. 3	Attribution des compétitions de Coupe du monde	4
Art. 4	Règles et règlements.....	4
Art. 5	Format de compétition, participation et programme.....	4
Art. 5.1	Qualifications:	4
Art. 5.2	Finales	5
Art. 5.3	Compétition programme	5
Art. 5.4	Ateliers de travail et leçons de formation.....	5
Art. 6	Invitation.....	5
Art. 7	Inscription et taille des délégations	6
Art. 8	Délais d'inscription.....	6
Art. 9	Obligations financières des Fédérations participantes et ET de la FIG	6
Art. 10	Dotations en espèces	7
Art. 10.1	Dotation en espèces payée par la FIG pour chaque compétition	7
Art. 10.2	Dotation en espèces supplémentaire	7
Art. 11	Jury et délégué technique FIG	8
Art. 12	Oobstacles.....	8
Art. 13	Service de notations et de résultats	8
Art. 14	Droits de télévision et marketing	8
Art. 15	Formulaire médical d'annonce de blessure	8
Art. 16	Contrôle de dopage.....	8
Art. 17	Attribution des points de Coupe du monde comptant pour le classement de Coupe du monde.....	9
Art. 18	Vainqueur annuel de la Série de Coupe du monde.....	9

ART. 1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

En 2018 et 2019, une série de Coupe du Monde FIG aura lieu chaque année (Parkour Speed-run et Freestyle) avec quatre compétitions qui se dérouleront entre avril et novembre. Ces compétitions sont organisées en coopération avec FISE à l'occasion des World Action Sports Festivals à Hiroshima (JPN), Montpellier (FRA) et Chengdu (CHN). Sont également au programme de ces festivals des sports urbains tels que le BMX Freestyle Park, le Skateboard, le MTB Slopestyle, le BMX Freestyle Flatland, le Roller, l'escalade sportive et autres, organisés en coopération avec les FI respectives.

Les 2 meilleurs résultats obtenus lors de 3 compétitions de chaque année sont pris en compte pour déterminer le vainqueur de la série annuelle de Coupe du monde.

Les compétitions de Coupe du monde sont organisées dans des villes et des sites connus et attrayants avec une couverture télévisée garantie. L'objectif visé consiste à donner de la visibilité aux meilleurs athlètes dans un cadre intéressant tant pour les médias que pour les spectateurs. Dans la mesure du possible, ces compétitions seront organisées chaque année dans les mêmes villes et aux mêmes dates.

A chaque compétition les athlètes ont la possibilité d'obtenir des prix en espèce et des points de Coupe du monde. Des classements de Coupe du monde séparés seront établis chaque année pour speed-run et pour freestyle.

ART. 2 DROITS ET AVANTAGES DES COMPÉTITIONS DE PARKOUR DE COUPE DU MONDE FIG

- Chaque compétition peut utiliser le titre officiel de "Compétition de Coupe du monde Parkour FIG"
- Chaque compétition génère des points pour le classement des concours de la Coupe du monde.
- Chaque compétition est élevée au titre de manifestation officielle de la FIG.
- Chaque compétition figure au calendrier des manifestations officielles de la FIG.
- Les dates des manifestations sont protégées par la FIG.
- Chaque compétition est annoncée dans le magazine officiel de la FIG *World of Gymnastics*
- Chaque compétition est publiée sur le site internet officiel de la FIG (www.fig-gymnastics.com)
- Les Directives et invitations de chaque compétition seront publiées directement par la FIG à l'attention de toutes les fédérations membres admissibles. La FIG les mettra régulièrement à jour sur ses plateformes de communication.
- Le secrétariat FIG enverra des informations à toutes les fédérations membres par courriel et/ou par le site internet officiel de la FIG.
- Le comité d'organisation local de chaque compétition/FISE a le droit d'utiliser le logotype FIG sur les communications, affiches et programmes officiels à l'exclusion de tout support faisant l'objet d'une commercialisation (par exemple t-shirts, souvenirs, etc.).
- Le comité d'organisation local de chaque compétition/FISE peut demander l'assistance d'un délégué technique officielle PK et d'un membre du CE FIG (si désigné).
- Chaque compétition est intégrée aux services de résultats officiels FIG (publication des résultats sur le site internet de la FIG).

ART. 3 ATTRIBUTION DES COMPÉTITIONS DE COUPE DU MONDE

Le Comité exécutif FIG est habilité à attribuer les compétitions de Coupe du monde. Il a autorisé la Commission présidentielle à conclure un contrat avec FISE pour les compétitions suivantes:

2018:	Hiroshima (JPN)	Avril
	Montpellier (FRA)	Mai
	Chengdu (CHN)	Novembre
2019:	Hiroshima (JPN)	Avril
	Montpellier (FRA)	Mai
	Chengdu (CHN)	Novembre

ART. 4 RÈGLES ET RÈGLEMENTS

Les compétitions doivent être organisées conformément aux règlements FIG suivants qui sont en vigueur l'année dans laquelle se déroule la compétition, à l'exception de toute disposition spécifique mentionnée dans le présent Règlement des séries compétitions de la Coupe du monde Parkour FIG:

- Statuts
- Code d'éthique
- Règlement technique, sections 1 et 7
- Règlement sur les licences
- Code de Pointage Parkour
- Règlement général des juges
- Organisation médicale des compétitions officielles FIG
- Règlement sur les contrôles antidopage
- Règlement médias
- Normes des engins (à compléter pour PK)
- Règlement sur la publicité
- Règlement sur les accréditations
- Règlement des cérémonies protocolaires

et toute autre décision ultérieure prise par le Comité exécutif FIG.

ART. 5 FORMAT DE COMPÉTITION, PARTICIPATION ET PROGRAMME

Les compétitions de la Coupe du monde Parkour se déroulent selon le programme suivant:

Art. 5.1 Qualifications:

Qualifications speed-run et freestyle, classement séparé pour hommes et pour femmes. Les compétitions se déroulent conformément aux dispositions du Règlement technique (Section 7, Art. 1.2, Option 1).

Art. 5.2 Finales

Finales Speed-run et finales freestyle, appliquant les dispositions du Règlement technique (Section 7, Art. 1.2) avec les exceptions suivantes:

- Si aucun athlète du pays dans lequel se déroule la compétition ne se qualifie pour les finales, des wild cards – une pour un athlète homme et une pour une athlète femme (remplaçant l'athlète au classé au 8^e rang) – sont attribuées comme suit:
 - Les athlètes doivent avoir participé aux qualifications
 - Speed-run: un homme **ou** une femme, le/la mieux classé(e) après les qualifications.
 - Freestyle: un homme **ou** une femme, le/la mieux classé(e) après les qualifications.
 - Si, sur la base de ces critères les deux wild cards seraient attribuées à des athlètes du même sexe, une des wild cards est attribuée au/à l'athlète mieux classé(e) de l'autre sexe des qualifications freestyle.
 - Selon leur classement, les wild cards reçoivent la dotation en espèces et médailles, mais pas de points de coupe du monde.

Art. 5.3 Compétition programme

1er jour	2e jour	3e jour	4e jour	5e jour
Arrivée et entraînements	<u>Speed-run:</u> Qualifications (1 ou 2 courses) <u>Freestyle:</u> Qualifications (1 ou 2 courses)	<u>Speed-run:</u> Finales hommes Cérémonie protocolaire <u>Freestyle:</u> Finales femmes Cérémonie protocolaire	<u>Speed-run:</u> Finales femmes Cérémonie protocolaire <u>Freestyle:</u> Finals hommes Cérémonie protocolaire	Départ

Art. 5.4 Ateliers de travail et leçons de formation

Dans le but de développer Parkour et de promouvoir ce sport, le programme des Coupes du Monde doit comprendre des activités telles que des présentations du sport, des ateliers de travail ouverts, des leçons de formation et des possibilités de pratiquer librement, destinées à tous les jeunes et restés jeunes ainsi qu'à un large public.

ART. 6 INVITATION

La FIG enverra l'invitation à toutes les fédérations membres de la FIG en règle.

Pour les séries 2018 et 2019, la FIG est autorisée à inviter des athlètes de son choix

Les athlètes doivent atteindre l'âge de 17 ans au minimum au cours de l'année de la compétition.

ART. 7 INSCRIPTION ET TAILLE DES DÉLÉGATIONS

Seules les fédérations membres affiliées à la FIG peuvent s'inscrire (à l'exception des athlètes invités directement par la FIG).

- 2 hommes et 2 femmes au max. par FN dans chaque catégorie (speed-run et freestyle), au total 8 athlètes max. A ce maximum peuvent s'ajouter les athlètes invités par la FIG.

Seuls des athlètes en règle et ayant atteint l'âge minimum (17 ans pendant l'année de la compétition), titulaires d'une licence FIG valable jusqu'à la fin de la compétition peuvent s'inscrire.

Taille maximum des délégations

	Speed-run		Freestyle		Total max.
	M	W	M	W	
Athlètes	2	2	2	2	8
Chef de délégation					1
Entraîneur	1		1		2
Personnel médical / paramédical	1 - 2		1 - 2		2

ART. 8 DÉLAIS D'INSCRIPTION

Les inscriptions doivent être effectuées conformément aux instructions dans l'invitation/les directives.

ART. 9 OBLIGATIONS FINANCIÈRES DES FÉDÉRATIONS PARTICIPANTES ET DE LA FIG

Sauf avis contraire dans la lettre d'invitation et dans les formulaires, les fédérations participantes invitées prennent en charge (voir aussi les exceptions ci-dessous concernant les 8 meilleurs athlètes des classements speed-run et freestyle):

- les frais de voyage
- l'hébergement
- les repas
- les frais d'inscription, sur demande du COL et approbation par la FIG.

Les fédérations n'ayant pas rempli leurs obligations financières envers la Fédération membre organisatrice dans le délai indiqué dans l'invitation/les directives, sont encore autorisées à participer. Cependant, la Fédération membre organisatrice ne garantit ni les réservations d'hôtel ni les repas ni les transports locaux. Les fédérations qui, au moment de leur arrivée, n'ont pas rempli leurs obligations financières envers la Fédération membre organisatrice ne seront pas accréditées.

La **FIG** prendra en charge:

- Frais de voyage internationaux (vols, classe économique, train 1^{ère} classe), hébergement en chambre single y compris petit-déjeuner et per diem (y c. les jours de voyage) pour le délégué technique FIG
- Frais de voyage internationaux (vols, classe économique, train 1^{ère} classe), hébergement en chambre single y compris petit-déjeuner et per diem (y c. les jours de voyage) pour le membre du CE FIG (si nommé par le Président FIG).

- Frais de voyage internationaux (vols, classe économique, train 1^{ère} classe), hébergement en chambre single y compris petit-déjeuner et per diem (y c. les jours de voyage) pour deux employés FIG (si nommés).
- Frais de voyage internationaux (vols, classe économique, train 1^{ère} classe), hébergement (chambres double) et pension complète pour les juges invités par la FIG.
- Frais de voyage internationaux (vols, classe économique, train 1^{ère} classe), hébergement (chambres double) et pension complète pour les 8 premiers athlètes du classement actuel speed-run et freestyle participant à la compétition.
- Pour la première compétition de la série 2018, étant donné qu'il n'existe pas de classement Coupe du monde, la Commission PK est autorisée à inviter au maximum 16 athlètes de son choix.
- Dotation en espèces pour chaque compétition (10.1)
- Pour le vainqueur de la Coupe du monde speed-run hommes et femmes et freestyle hommes et femmes, une dotation en espèces supplémentaire (CHF 5000, voir point 10.2). sera payé au terme des séries de Coupe du monde.

ART. 10 DOTATIONS EN ESPÈCES

Art. 10.1 Dotation en espèces payée par la FIG pour chaque compétition

La FIG paie les dotations en espèces suivantes pour chaque compétition de Coupe du monde Parkour pour hommes et pour femmes (total CHF 60'000):

Rang	Speed-run	Freestyle
	Total de CHF 15'000	Total de CHF 15'000
1	7'000	7'000
2	5'000	5'000
3	3'000	3'000

Il n'y aura ni dotation en espèces, ni médailles, ni points de la Coupe du monde si moins de 4 fédérations participent par discipline (speed-run et freestyle). Cette disposition doit figurer dans les Directives.

Si l'égalité de points persiste avec l'application de la règle de départage des égalités de point stipulée dans le RT section 7, les montants de la dotation en espèces des rangs à égalité seront additionnés puis divisés par le nombre de rangs à égalité.

La lettre d'invitation doit mentionner la dotation en espèces et sa répartition par rang.

Art. 10.2 Dotation en espèces supplémentaire

Une dotation en espèces supplémentaire sera payée par la FIG à la fin de la série des trois compétitions.

La FIG paiera une dotation en espèces supplémentaire de CHF 5000 au vainqueur de chaque classement au terme de la série annuelle de Coupe du monde.

ART. 11 JURY ET DÉLÉGUÉ TECHNIQUE FIG

Délégué technique

La FIG désignera un délégué technique (DT) pour chaque compétition de Coupe du monde qui collaborera étroitement avec le COL / FISE et garantit le bon déroulement des compétitions. Le DT doit être présent pendant toute la manifestation.

Panel de juges

Speed-run: 1 juge-arbitre (CJP), 1 starter/chronométrateur (ST), 2 juges contrôlant les check-points (CP)

Freestyle: 4 à 5 juges, dont un occupe également la fonction de juge-arbitre (CJP)

La FIG désignera les juges parmi ceux figurant sur la liste des juges Parkour.

ART. 12 OOBSTACLES

Pour les séries de Coupe du monde FIG, la FIG fournira les obstacles.

La course sera mise en place par le délégué FIG qui respectera les instructions données par la Commission PK.

Pendant les compétitions, le DT est responsable de la sécurité de la course.

ART. 13 SERVICE DE NOTATIONS ET DE RÉSULTATS

La FIG fournira un service de notation et de résultats, ainsi qu'un système vidéo de haute qualité permettant d'enregistrer, de conserver et de compiler les images enregistrées.

Le délégué technique est responsable de l'envoi par courriel des résultats signés par lui-même, au secrétariat FIG et le COL/FISE, immédiatement après la fin de chaque compétition.

Les résultats ainsi que le classement mis à jour de la Coupe du monde seront publiés sur le site Internet de la FIG dans les 24 heures après la fin de chaque compétition.

ART. 14 DROITS DE TÉLÉVISION ET MARKETING

Droits de télévision et de marketing, production TV: selon accord conclu entre la FIG et FISE.

ART. 15 FORMULAIRE MÉDICAL D'ANNONCE DE BLESSURE

Le délégué technique doit fournir un formulaire d'annonce de blessure (Athletes' Injury Summary Report) ainsi que tous les rapports concernant les blessures ayant eu lieu durant la manifestation ou une confirmation écrite qu'aucune blessure n'a été recensée. Ce rapport doit être envoyé au secrétariat de la FIG sous couvert de confidentialité médicale dans les 3 jours suivant la manifestation.

ART. 16 CONTRÔLE DE DOPAGE

Le COL/FISE doit organiser au minimum 6 contrôles de dopage, 3 pour les femmes et 3 pour les hommes lors de chaque compétition de Coupe du monde FIG. La collecte d'échantillons se fait par

une organisation professionnelle reconnue. Les analyses doivent être faites par un laboratoire reconnu par l'AMA.

Les formulaires de contrôle antidopage doivent être envoyés au secrétariat de la FIG par l'agent chargé des contrôles antidopage dans les 3 jours suivant la manifestation. La FIG est responsable de la gestion des résultats.

ART. 17 ATTRIBUTION DES POINTS DE COUPE DU MONDE COMPTANT POUR LE CLASSEMENT DE COUPE DU MONDE

Des classements distincts de Coupe du monde FIG Parkour seront établis speed-run et pour freestyle

- Speed-run hommes
- Speed-run femmes
- Freestyle hommes
- Freestyle femmes

pour chacune des séries. Cette liste commence avec la première compétition de la série (Hiroshima, JPN) et se terminera par la dernière compétition de la série (Chengdu, CHN). Les deux meilleurs résultats réalisés par les athlètes seront pris en considération.

Les points de la Coupe du monde attribués aux athlètes sont:

Rang	Speed-run	Freestyle
1	50	50
2	40	40
3	35	35
4	25	25
5	20	20
6	15	15
7	10	10
8	5	5

Si l'égalité de points persiste avec l'application de la règle de départage des égalités de point stipulée dans le RT section 7, les points des rangs à égalité seront additionnés puis divisés par le nombre de rangs à égalité.

ART. 18 VAINQUEUR ANNUEL DE LA SÉRIE DE COUPE DU MONDE

Le vainqueur de la série de la Coupe du monde est l'athlète ayant accumulé le plus grand nombre de points de classement des séries de Coupe du monde au terme de la dernière compétition de la série, en prenant en compte 2 meilleurs des 3 résultats. Les athlètes recevront une dotation en espèces supplémentaire (voir art. 10.2).

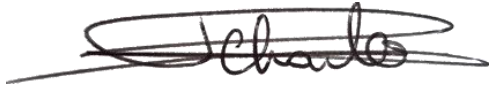
Les égalités de points sont départagées comme suit : Après avoir additionné le nombre de rangs des deux compétitions prises en compte disputées par l'athlète respectif, l'athlète ayant obtenu le total le plus bas prévaut.

Si l'égalité subsiste, la dotation en espèces supplémentaire sera divisée par le nombre d'athlètes partageant le même rang et chacun recevra une coupe.

Une cérémonie protocolaire spéciale sera organisée lors de la dernière compétition de Coupe du monde de la série lors de laquelle les coupes seront remises aux vainqueurs.

Ce règlement a été approuvé par la Commission présidentielle FIG le 22 décembre 2017 (avec l'autorisation du Comité exécutif FIG donnée le 24 octobre 2017 au Benin). Il entre en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

Fédération Internationale de Gymnastique



Charles Perrière

Vice-Président de la Commission Parkour



Morinari Watanabe
Président FIG



André Gueisbuhler
Secrétaire général FIG

Lausanne, December 2017